

PUBLICATION DE L'ASSOCIATION ACIS VIPI

# LIBERTES ?

Pour la protection de la vie privée, de l'image, contre l'informatisation de la société, la carte VITALE, la vidéosurveillance...

ISSN : 1767-3909

JUILLET/AOUT/SEPTEMBRE 2005

Numéro 7

Prix : 1,50 €

# Le Journal du Dimanche

N° 3063 – Dimanche 18 septembre 2005

LE JDD – 1,20 EURO

## La carte Vitale en question

## Les cartes Vitale mal sécurisées

**Exclusif.** L'assurance maladie a fait le choix de limiter la sécurité de la carte Vitale. C'est ce que viennent de démontrer deux experts. Lire les informations confidentielles qu'elle contient et fabriquer de fausses cartes est un jeu d'enfant

## SOMMAIRE

### EDITO :

- DOSSIER MÉDICAL (INFORMATISÉ) : LA RUÉE VERS L'OR ...MICROSOFT AUSSI !

### ASPECTS JURIDIQUES :

- VICTOIRE DES MÉDECINS AUBOIS REFUSANT L'INFORMATISATION FACE A LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
- NOVEMBRE 2000 REFUS D'UTILISER LA CARTE VITALE .  
LA CPAM DES VOSGES CONDAMNÉE A REMBOURSER DES PATIENTS

### ASPECTS HISTORIQUES :

- UN ÉMOI MÉDIATIQUE SANS PRÉCÉDENT AUTOUR DE LA CARTE VITALE
- DES HONORAIRES DE CABINETS D'AVOCATS INTERNATIONAUX POUR LA MISE EN PLACE DU DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL
- CES INDUSTRIELS QUI VEULENT LE DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL PARTAGÉ
  - BULL, « BACK IN BUSINESS » ? GRÂCE AU MARCHÉ DU DOSSIER MÉDICAL INFORMATISÉ ?
  - CANDIDAT EADS
  - LE CONSTRUCTEUR INFORMATIQUE AMÉRICAIN HEWLETT PACKARD VEUT LE MARCHÉ DE L'HÉBERGEMENT DE NOTRE DOSSIER MÉDICAL

### NOUVELLES TECHNOLOGIES, INFORMATISATION :POUR QUELLE PLANETE ? POUR QUELLE SOCIETE ?

- BIBLIOGRAPHIE. « LES PLUS FABULEUX EXPLOITS DES PIRATES INFORMATIQUES »
- MODIFIER SES NOTES INFORMATISÉES ?

### PERSPECTIVES TOTALITAIRES :

- INFORMATIQUE – MÉDECINE – LIBERTÉS
- BREVETAGE DU VIVANT : COMMENT OBTENIR LA PROPRIÉTÉ DE LA VIE ELLE-MÊME
- INES : LES SYNDICATS DE L'INSEE REFUSENT DE COLLABORER AVEC LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
- BIBLIOGRAPHIE.MARS 2001 : LE COURRIER DE L'UNESCO DÉNONCE BIG BROTHER
- LES MÉDIAS S'INQUIÈTENT DE BIG BROTHER : « Alerte on vous espionne »

### RESISTANCES ICI ET AILLEURS

- TEMOIGNAGE D'UN PSYCHIATRE ENTRÉ DANS LA RESISTANCE CONTRE L'INFORMATISATION
- L'INSEE N'A PAS VOCATION A ÊTRE UNE ANNEXE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ! LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSEE'

## EDITO

### DOSSIER MÉDICAL (INFORMATISÉ) : LA RUÉE VERS L'OR ... MICROSOFT AUSSI !

Avec le Projet de Dossier médical personnel informatisé hébergé sur Internet, l'État veut octroyer des marchés considérables aux sociétés de services informatiques (SSII) et de télécommunications, fer de lance du libéralisme mondial, qui exultent.

Déjà, avant l'appel d'offres lancé par le groupement d'intérêt public (GIPDMP) constitué le 12 avril 2005 par l'État, la CNAMTS et la Caisse des Dépôts, six grands consortiums s'étaient déclarés candidats.

EADS et CS Communication via sa solution Allodoc; Atos Origin, Hewlett Packard et Unimédecine (Santeos) ; Steria et Arès ( accord avec les Caisses d'Épargne pour la Communication et le service aux usagers) ; Accenture (via sa filiale In Vita), la Poste et Neuf Télécom ; Capgemini, IBM et France Télécom ; EDS, Bull et Siemens Health Service.

Après l'appel d'offres, durant l'été, deux autres consortiums se sont proposés : Easy Net et Dell ; Cegedim et Thales ( ex-Thomson).

Enfin le 28 septembre 2005, à quelques jours de la première sélection que le GIP doit opérer (début octobre 2005), Microsoft annonce qu'il se lance dans la bataille... Il forme le consortium D3P<sup>1</sup> avec Medcost et le Réseau Santé Social (filiale de Cegetel qui a perdu la concession du réseau Sesam Vitale il y a un an<sup>2</sup>).

Tous ces géants du libéralisme mondial dont Microsoft est le symbole le plus frappant sont à pied d'œuvre pour gérer notre Dossier médical (sur Internet !), gérer nos pauvres bobos, toutes nos misères !

Ne vous y trompez pas, ils ont compris que nos données de santé sont des mines d'or et ils sont persuadés que les filons que l'État veut leur confier seront pérennes...

A moins que les sociétés de biotechnologies ne parviennent à concrétiser leur projet eugéniste : nous rendre invulnérables aux pathologies en intervenant sur nos « mauvais gènes », responsables de nos maladies ( c'est ce qu'elles disent)...

Dans ce Monde Parfait ou la Bonne Santé Publique serait enfin réalisée, plus besoin de gérer les Dossiers Médicaux Personnels Partagés, plus besoin d'Assurance(d'Assureurs) maladie.

M.H.L

Source : « La Tribune » 29-09-05.

D.P. : Dossier patient personnel et partagé.

1 Voir Liberté ? N°3 (« Fin de la belle histoire du Réseau Santé Social »).

# ASPECTS JURIDIQUES

## VICTOIRE DES MEDECINS AUBOIS REFUSANT L'INFORMATISATION FACE A LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Le 19 décembre 2002, des médecins de l'Aube refusant l'informatisation de leur cabinet afin de protéger le secret médical, sont sanctionnés financièrement pour ne pas avoir acquis le lecteur de carte Vitale et une carte électronique de professionnel de santé (CPS).

Le 27 septembre 2005, le Tribunal administratif de la Sécurité Sociale(TASS) se déclare compétent et annule la sanction : « les droits de la défense n'ont pas été respectés ».

La CPAM, la Caisse maladie régionale des professions indépendantes de Champagne Ardennes, la mutualité sociale agricole de l'Aube doivent rembourser les frais de procédure et verser à chacun la somme de 1500 € sur le fond de l'article 400 du Nouveau Code civil.

Références :     ▪ article d'Alexandre PIQUARD : <http://www.transfert.net/a9411> .  
                  « L'informatisation des données de santé menace le secret médical »  
                  ▪ « Libération Champagne » 18-02-04 :  
                  « Refus de la Carte Vitale. Trois médecins nominés pour le prix Voltaire de la  
                  vigilance ».  
                  ▪ Nominés pour le prix Voltaire aux Big Brother awards France 2003 :  
                  <http://nomines.bigbrotherawards.eu.org/index.php?de=188ld=52>

## NOVEMBRE 2000 REFUS D'UTILISER LA CARTE VITALE . LA CPAM DES VOSGES CONDAMNÉE A REMBOURSER DES PATIENTS

En novembre 2000, 3 patients assignent en référé la caisse primaire d'assurance maladie des Vosges qui refuse de leur rembourser des feuilles de soin papier.

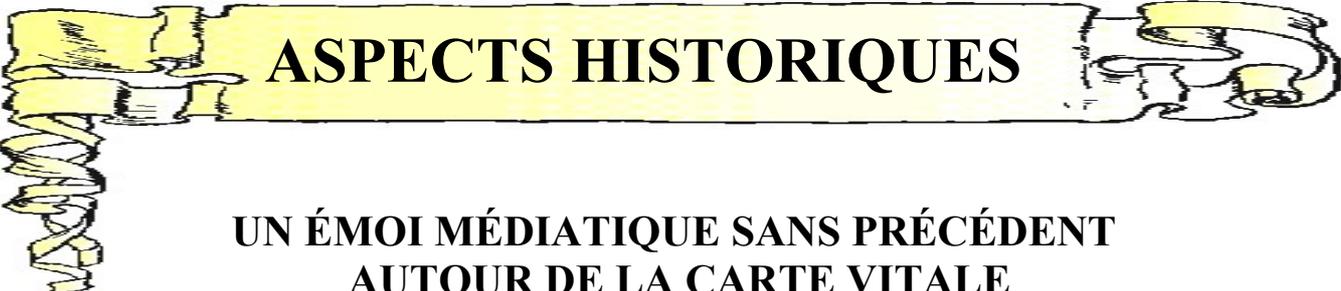
Leurs médecins font la grève de la télétransmission\* et pour faire pression sur les médecins en grève, la CPAM explique, dans un courrier adressé aux patients, qu'il doivent retourner chez leurs médecins avec leur carte Vitale pour être remboursés.

Le 29-11-00, le tribunal des référés d'Épinal a condamné la CPAM à rembourser les frais de soins avant le 10 décembre « Attendu que les demandeurs à la présente procédure sont salariés et qu'à ce titre chaque mois des cotisations d'assurance maladie sont d'autorité précomptées sur leur rémunération. Que la contrepartie du paiement des cotisations est le

---

\* les médecins ont d'ailleurs assigné la CPAM pour entrave au droit de grève.

remboursement des soins médicaux ...». La CPAM des Vosges a été condamnée à régler les frais de procédure.



## ASPECTS HISTORIQUES

### UN ÉMOI MÉDIATIQUE SANS PRÉCÉDENT AUTOUR DE LA CARTE VITALE

#### *Un dimanche bien agité !*

Dimanche matin 18 septembre 2005, « Le Journal du Dimanche » sort en kiosque, sa première page est explosive :

*« LA CARTE VITALE EN QUESTION  
Elle n'est pas sécurisée, est-ce grave ? »*

La page 2 du J.D.D développe les explications de « l'affaire Jérôme Crétaux », « informaticien poursuivi en justice pour avoir fabriqué une copie de carte Vitale. Il a démontré qu'il était possible de cloner les données d'une carte Vitale sur une carte vierge. »

L'informaticien y explique qu'il n'a pas cessé depuis 3 ans de dénoncer l'existence de failles de sécurité auprès de la CNAM, du groupement d'intérêt économique Sesam Vitale, des ministères, de la CNIL..., en vain !

Dans la matinée TF1, Canal Plus se rendent en Vendée chez Jérôme Crétaux pour l'interviewer.

Dimanche soir : Claire Chazal annonce au journal télévisé de 20 heures : « les dangers de la carte Vitale : un informaticien a réussi très facilement à pirater la carte pour démontrer les défaillances du système ; visiblement les informations sont mal protégées et la fabrication de fausses cartes serait un jeu d'enfant. »

Une interview suivra.

Durant toute la journée de dimanche L.C.I. et I. Télé diffusent en boucle un billet d'information en écho au dossier du J.D.D.

#### *Lundi 19 septembre : L'emballage médiatique continue.*

Lundi 19 septembre, « l'affaire » sort au journal télévisé de 13 heures sur France 2. Lundi 19 septembre au soir, France 3 national et France 3 régional traitent le sujet. « Ouest-France » titre en première page : « La sécurité de la carte Vitale contestée ». « France-Soir » s'interroge : « La carte Vitale 2 est-elle inutile ? », « Le Dauphiné Libéré » aussi : « La carte Vitale est-elle falsifiable ? », « Le Figaro » consacre un article à l'affaire.

Sur les ondes radiophoniques : Radio Monte-Carlo, Radio-Bleue et Radio Alouette en parlent les 18 et 19 septembre.

***Et ce n'est pas fini !***

Le 21 septembre, Jérôme Crétaux est l'invité de l'émission de Laurent Ruquier sur France 2 : « On a tout essayé ».

Le 22 septembre, « Le Journal du Pays Yonnais » titre en première page : « Un Yonnais fait trembler la Sécu ».

« Le Journal du Dimanche » du 25 septembre traite encore le sujet : « Le pourfendeur de la carte Vitale ».

Dans la même semaine, s'empareront aussi de cette « affaire Crétaux » : « Les Dernières nouvelles d'Alsace » (28-09), « Le Figaro magazine », « Le Nouvel observateur »...

Pour une raison inconnue, l'équipe de Marc-Olivier Fogiel annule le vendredi 23 septembre l'interview de l'informaticien sur le plateau de « On ne peut pas plaire à tout le monde » prévu le 25 septembre (trop dangereux en direct ?).

***Et bravo au « Vrai Journal » de Karl Zéro du 2 octobre 2005  
Sur Canal Plus !***

**Interview de Jérôme Crétaux**

Il fait la démonstration qu'on peut faire en 2 secondes « une petite sœur à la carte Vitale » (clonage) et affirme qu'il est possible de pirater le lecteur de carte du médecin ( le simulateur serait disponible sur Internet ).

**Interview du Directeur du GIE Sesam Vitale**

( le Goliath du système ) : entreprise de services chargée par l'État de gérer la petite carte verte.

- Canal Plus : « J.Crétaux est-il un pirate informatique ? ».
- Jacques de Varax : « Je ne peux pas répondre à cette question, il y a une instruction qui ..., nous avons porté plainte, ce n'est pas à nous de répondre à cette question ».

**Interview des ministres.**

Cela tombe à pic : Xavier Bertrand, ministre de la santé, présente, dans une conférence, les comptes de la Sécurité Sociale.

- Canal Plus : « Avez-vous pris contact avec l'informaticien Jérôme Crétaux ? »
- Xavier Bertrand : « Je prends contact avec l'Assurance maladie qui, si j'ai bien compris, a dû prendre contact avec lui... »

Quelques minutes plus tard le journaliste se dirige vers Philippe Le Bas, ministre délégué à la Sécurité Sociale, il fuit devant la caméra et le micro, le journaliste le poursuit et de mauvais gré, il se sent obligé de répondre :

- Canal Plus : « l'Assurance maladie n'a pris aucun contact avec Jérôme Crétaux, qu'est-ce qu'on fait M. le Ministre ? »

- Philippe Le Bas : « Xavier Bertrand vous a répondu tout à l'heure, je crois ».

### Interview d'un « expert »

Martin Guichard est un ex-collaborateur de l'ex-ministre des affaires sociales en 1996, Jacques Barrot. Ils ont lancé ensemble la carte Vitale !

« Vérifier qu'on met bien en œuvre des technologies ouvertes, qu'on capitalise sur les échecs, qu'on a une gestion du risque, qu'il y a une cohérence... ce n'est pas fait par l'État. Là je pense qu'on touche du doigt un problème majeur des grands programmes informatiques dans ce pays, il n'y a pas que la Santé... »

Merci à Canal Plus, c'était vraiment hallucinant.

### *Véritable origine médiatique de « l'affaire » : Rendre à César...*

Le 9 septembre 2005, le journaliste Jean-Marc Manach publie sur Internet l'article<sup>1</sup> sur lequel en réalité va rebondir « Le Journal du Dimanche » du 18 septembre ; il est intitulé, de façon prémonitoire : « Y'aura-t-il un Scandale Sesam Vitale ? » le J.D.D. ne citera pas J.M. Manach. D'ailleurs ce dernier se donnera un « droit de suite » le 21 septembre 2005 en déclarant : « Le J.D.D. n'a pas cité la dépêche d'APM<sup>2</sup>, non plus que cet édito, qui furent pourtant à l'origine de ses « révélations » et son enquête « exclusive ». ». Jean-Marc Manach citait avec rigueur les sources « spécialisées » qu'il avait utilisées : deux articles de Patrick Gueulle, ingénieur radio-électronicien et informaticien collaborateur de « Pirates Mag' »<sup>3</sup> (« Carte Vitale : rien à cacher ! » ; « Problème de sécurité de la carte Vitale : suite... mais pas fin ! »), une dépêche de « l'Agence de Presse Médicale » et plusieurs billets parus sur le site de l'Association des Assurés sociaux (ADAS).

Pour bien rétablir la chronologie de cet émoi médiatique de la rentrée, il faut citer les termes de l'édito de « Pirates Mag' » du mois d'août de Patrick Gueulle qui s'indignait : « Dans notre précédent numéro, nous vous expliquions que la carte Santé Vitale ne protégeait en aucune façon, malgré les promesses de l'administration, une information qui aurait dû rester secrète du fait du secret médical. Aucun autre média n'a eu le courage de diffuser cette information scandaleuse... »

Le 9 septembre 2005, Jean-Marc Manach poursuivait : « Cet été, deux informaticiens<sup>1</sup> ont démontré que la carte Sesam Vitale était d'autant plus faillible qu'elle n'était tout simplement pas sécurisée[...], personne n'en parle. Ce qu'ont découvert les deux ingénieurs a pourtant de quoi laisser pantois... ».

À présent le scandale Sesam Vitale a vraiment éclaté. À suivre.

## **DES HONORAIRES DE CABINETS D'AVOCATS INTERNATIONAUX POUR LA MISE EN PLACE DU**

<sup>1</sup> <http://www.internetactu.net/?p=6114>

<sup>2</sup> « Agence de Presse Médicale »

<sup>3</sup> « Pirates Mag' » N° 18, N° 19

<sup>1</sup> Jérôme Crêtaux, Patrick Gueulle.

## DOSSIER MEDICAL PERSONNEL

### COMBIEN ÇA COÛTE ET ÇA VA COÛTER LA MAÎTRISE DES DEPENSES DE SANTE ?

En août 2004, le gouvernement, en faisant voter la Loi de Réforme de l'Assurance maladie, les députés, en la votant prétendent organiser la maîtrise des dépenses de santé. La solution : créer un Dossier Médical Personnel hébergé sur Internet pour chaque assuré social ! Pour la mise en place de cette folie incommensurable qui va nous conduire à une horreur judiciaire sans précédent (lorsque les dossier médicaux seront dévoilés sur la Toile), l'État, la CNAMTS et la Caisse des dépôts ont créé un groupement d'intérêt public (GIP DMP). Le GIP essaie de mettre en place des pare-feux en faisant appel à des cabinets internationaux ; Landwell et associés et Bird And Bird sont les élus après un appel d'offres.

Dans un communiqué mis en ligne le 15 juillet 2005 Landwell annonçait la bonne nouvelle et pouvoir apporter « les assistances nécessaires à la résolution pratique et rapide des interrogations juridiques et stratégiques relatives au déploiement du D.M.P. »

Le 19 septembre 2005 Bird And Bird nous informait que le GIP DMP leur confiait « une large mission de conseil et d'assistance » car il est « le seul cabinet à offrir une compétence croisée sur quatre secteurs dans lesquels il est spécialiste : les technologies de l'information et de la communication, le droit public, la protection des données personnelles, les sciences de la vie ».

La revendication par ces prestigieux cabinets internationaux d'un tel croisement de compétences est la preuve même que des décideurs et des acteurs d'influence nous entraînent sur une pente liberticide et fratricide.

Messieurs les ministres, messieurs les députés, nous voulons connaître les factures d'honoraires de ces avocats, déjà nous pouvons dire que nous refusons de les régler.

M.H.L

### CES INDUSTRIELS QUI VEULENT LE DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL PARTAGÉ

### BULL, « BACK IN BUSINESS » ? GRÂCE AU MARCHÉ DU DOSSIER MÉDICAL INFORMATISÉ ?

Bull est le seul constructeur informatique français. Cette société s'est proposée, au sein d'un consortium formé avec Siemens Health Services et EDS, pour l'hébergement du Dossier médical informatisé. Candidature déposée avant même l'appel d'offres du groupement d'intérêt public pour le Dossier Médical Personnel le 12 avril dernier (GIP DMP, voir « Edito »).

L'obtention du marché du DMP serait-elle un moyen de redorer l'image de Bull ? toujours est-il qu'une importante campagne de communication a été engagée fin septembre 2005 afin de faire oublier les déboires financiers de Bull.

Le slogan est : BULL **BACK IN BUSINESS**

M.H.L.

Sources : « La Tribune », 16-09-05, 29-09-05.

## **CES INDUSTRIELS QUI VEULENT LE DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL PARTAGÉ**

### **CANDIDAT EADS**

C'est un groupe d'aéronautique et de défense franco-allemand qui souhaite obtenir, dans le cadre d'un consortium (avec CS Communication), le marché de l'hébergement du dossier médical partagé.

Cette société était d'ailleurs présente à Paris, le 13 juin dernier au Colloque sur le Dossier médical informatisé\*, où son représentant nous annonçait un projet de dossier médical informatisé mondial !. Le siège social est au Pays-Bas : le carré , 1119 PR Schiphol – Rijk Pays-Bas.

#### *Chiffre d'affaires*

- Chiffre d'affaires par domaine d'activité : - domaine civil : 76 %,  
- domaine militaire : 24 %.
- Répartition géographique du chiffre d'affaires :
  - France (10,5 %)
  - Allemagne (13,6 %)
  - Royaume-Uni (8,4 %).
  - Europe (13,3 %).
  - Amérique du Nord (27,4 %).
  - Asie-Pacifique (15,5 %).
  - Moyen-Orient (7,2 %).
  - Amérique Latine (1,6 %).
  - Autres (2,5 %).

#### *Structure du capital de EADS*

- Daimler-Chrysler : 30,17 % .
- Sogead Lagardère : 30,17 %.
- SEPI : 5,51%.

---

\* Voir édito « Libertés ? » N° 6.

- Le public (y compris les salariés d'EADS) et la société détiennent respectivement 34,15 % et 0,87 % du capital social.
- L'État français détient directement 0,06 % du capital social.

Entrée en bourse d'EADS : le 10 juillet 2000.

### ***Actualités de l'été 2005***

- Le 11 mai 2005 : Philippe Camus cogérant du groupe Lagardère a dû céder sa place de vice-président d'EADS à Noël Forgeard. Avant d'entrer en 1982 dans le groupe Lagardère, il avait fait ses débuts à la Caisse des Dépôts et Consignations.

- En août 2005 « EADS s'attaque seul au marché des hélicoptère de l'armée américaine » (titre d'un article dans « les Échos » du 25 août 2005).

- En septembre 2005, Denis Ranque, le patron de Thales (ex-Thomson) dément une rumeur selon laquelle Thales (groupe d'électronique de défense) pouvait être racheté par EADS.

En octobre 2005, l'industriel EADS sera-t-il choisi pour l'hébergement du Dossier médical personnel / partagé ?. Un vrai suspense !

*Sources* : - <http://www.eads.net>

- <http://www.latribune.fr/tribunesocietes>

- « Les Échos » 23 et 23 juillet 2005 et 25 août 2005.

## **CES INDUSTRIELS QUI VEULENT LE DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL PARTAGÉ**

## **LE CONSTRUCTEUR INFORMATIQUE AMÉRICAIN HEWLETT PACKARD VEUT LE MARCHÉ DE L'HÉBERGEMENT DE NOTRE DOSSIER MÉDICAL**

Avant l'appel d'offres du GIP DMP le consortium Santeos s'était proposé. Il regroupe Atos Origin, Hewlett Packard et Unimédecine.

Le nom de Hewlett Packard a été associé cet été à une grave crise puisque le groupe californien a annoncé la suppression de 1240 emplois en France sur un effectif total de 4800.

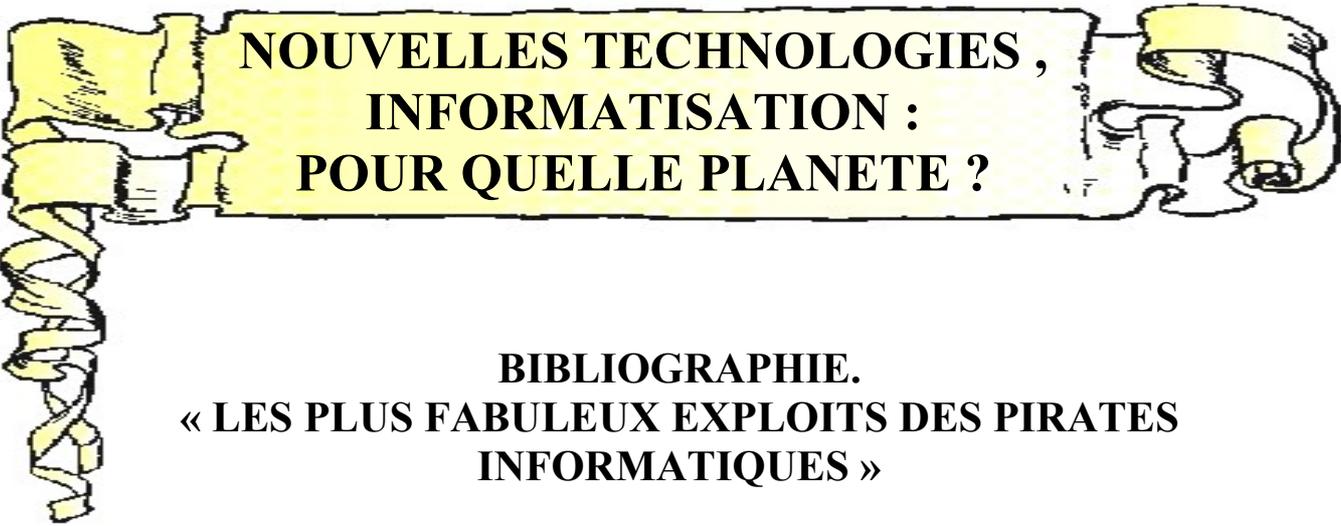
L'intersyndicale des usines iséroises concernées a qualifié ces licenciements de « boursiers ». Un syndicaliste déclarait dans « Libération » du 13 septembre 2005 : « On a vu qu'ils cherchaient des gens à Bangalore ou en Pologne et en Slovaquie [...]. Le problème c'est que Hewlett Packard a le cul entre deux chaises, avec une gamme de produits et de services qui

part un peu dans tous les sens. C'est comme si HP voulait commencer à ressembler à IBM, mais sans vraiment y arriver... ».

À propos ... mais IBM est lui aussi candidat pour le DMP...  
Décidément ils sont tous là et ils le veulent tous notre dossier médical !

*Sources :*

- « Libération », 13 septembre 2005.
- « Le Figaro », 13 septembre 2005.



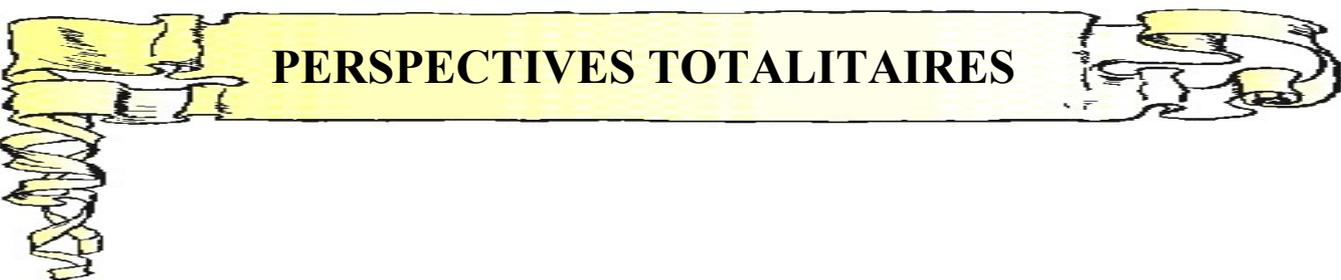
**NOUVELLES TECHNOLOGIES ,  
INFORMATISATION :  
POUR QUELLE PLANETE ?**

**BIBLIOGRAPHIE.**  
**« LES PLUS FABULEUX EXPLOITS DES PIRATES  
INFORMATIQUES »**

Publié cet été : L'art de l'intrusion de Kevin D.Mitnick et William Simon dans une traduction de Chloé Leleu, édité par CampusPress, au prix de 21€.

**MODIFIER SES NOTES INFORMATISÉES ?**

Nous avons trouvé dans le magazine « Pirates Mag' » N° 19 (août 2005) une brève amusante, peut-être inquiétante... : « un adolescent de 17 ans a réussi à changer ses notes en A dans le système informatique de son école de Natonias. Le rêve de nombreux étudiants. Mais, par erreur, il a aussi changé les notes de 18000 étudiants du district et s'est fait pincer par la police [...]. »



**PERSPECTIVES TOTALITAIRES**

## INFORMATIQUE – MÉDECINE – LIBERTÉS INDIVIDUELLES OU MIEUX VAUT ALLUMER UNE CHANDELLE QUE MAUDIRE L'OBSCURITÉ

Parmi les nombreuses utilisations de l'informatique en médecine, il en est une, complètement méconnue du grand public : l'établissement de Profil d'Activité du Médecin.

Le plan stratégique de la CNAM encore appelé Plan Johannet, du nom de son directeur, paru en 1998, définissant en une quarantaine de mesures, comment le Conseil d'Administration comptait restructurer notre système de santé.

Quelques années plus tard, Monsieur Johannet a quitté la CNAM, a rejoint le secteur privé des AGF mais toutes les mesures de son plan ont été dans leurs grandes lignes validées. Même si elles adoptent un affichage médiatique reconsidéré, elle sont en train d'être progressivement appliquées les unes après les autres et ceci sans que la population ne puisse actuellement en saisir la véritable finalité.

La nouvelle convention, régissant les rapports des médecins et de la CNAM, a pour objectif affiché **la maîtrise** (soi-disant) **médicalisée** des dépenses de santé (à opposer à feu celle du plan Juppé qualifiée à juste titre de maîtrise purement comptable).

L'important est de bien saisir qu'au-delà de cet objectif financier, il en existe un autre, occulté, car pour nos dirigeants il ne faut surtout pas que les Français en prennent conscience.

En effet, il s'agit d'une volonté politique de modifier en profondeur les caractéristiques de notre système de santé (qualifié pourtant, il y a peu de temps par l'OMS, de meilleur système du monde).

Ce qu'il faut bien comprendre aussi, c'est que sans **l'outil informatique** et ses diverses applications, cette restructuration profonde ne serait pas réalisable. En effet, l'objectif principal est de mettre en place un encadrement de plus en plus strict de l'activité du médecin avec établissement de directives définies et imposées « d'en haut » appelées « référentiels de bonnes pratiques ». Elles devront servir de bible indiscutable au médecin lambda qui devra obligatoirement s'y conformer.

D'où la nécessité de faire accepter actuellement pour les médecins l'établissement de leur profil d'activité. Celui-ci, pour le moment, comporte, outre le nombre de consultations ou d'actes qu'ils assument tous les ans les volumes financiers que cela représente en honoraires et en prescriptions pharmaceutiques et, ce qui est nouveau, leur profil de prescription plus particulièrement détaillé en antibiotiques, statines (pour faire baisser le taux de cholestérol), génériques et arrêts de travail.

Dorénavant, chaque médecin doit être contacté par un représentant de sa Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Ce dernier devra lui présenter son profil d'activité lors d'un rendez-vous convenu au cabinet du médecin. Fait remarquable, ce représentant ne sera pas, lui, un médecin mais un cadre administratif de la Caisse. Dès lors, on peut se poser la question de l'objectif visé par cette démarche.

À partir du moment où l'on sait que dialogue qui résultera de ces démarches ne se fera pas de médecin à médecin, on voit bien qu'il ne peut rien y avoir de « médicalisé » dans cette analyse et que l'objectif est bien à l'évidence de « sensibiliser – culpabiliser » le prescripteur sur son activité. Lorsque l'on sait par ailleurs, et ceci toujours grâce à l'outil informatique, que le patient ( devenu entre temps dans les textes l'utilisateur ) va recevoir de son côté son profil de consommateur, on voit bien qu'il s'agit là d'un ensemble d'éléments mis en place **à l'échelle d'une population** et dont les véritables enjeux sont bien une maîtrise purement comptable. À l'avenir, les besoins de la population en matière de santé seront définis « d'en haut », de même que le sera la conduite à tenir des médecins qui devront se transformer progressivement en auxiliaires de santé, exécuteurs de directives, élaborées par les spécialistes de « Santé Publique ». Nous passons donc progressivement d'une médecine d'individu, à l'échelle humaine, à une médecine de masse ne laissant plus la possibilité réelle au patient de choisir son parcours de soin, et qui détruira peu à peu les caractéristiques du colloque singulier médecin – patient. Il faut répéter aussi que ces modifications doivent être très progressives pour que leur portée en profondeur passe pour le moment inaperçue aux yeux de la population.

Toutes ces modifications ne sont pas envisageables sans l'apport d'un moyen performant : **l'informatique** . Lui seul permet de collecter toutes les données médicales et personnelles dans leur totalité et leur diversité ( où est la CNIL ? ).

Le système ne serait pas complet si l'on oubliait de dire qu'il a prévu des sanctions financières pour ceux des médecins qui ne « tireraient pas leçon » de leur profil d'activité.

Pour que tout ceci puisse s'appliquer, le système a besoin de relais dans la population médicale et générale avec pour mission de conforter l'objectif abondamment et habilement diffusé dans les médias : « mieux gérer, pour mieux soigner » .

Qui peut s'opposer au principe d'un tel programme ?

À cet effet, dans chaque département, il a été mis en place depuis avril 2005 des Commissions Paritaires Locales (CPL) comprenant une section sociale et une section professionnelle.

La section sociale est composée d'une douzaine de membres administratifs et trois caisses (régime général, agricole et travailleurs indépendants) et des médecins conseils. La section professionnelle est elle, composée d'une douzaine de médecins libéraux, généralistes ou spécialistes, représentants des syndicats médicaux, ayant donné leur accord au nouveau dispositif conventionnel.

L'Assurance Maladie compte sur cette section professionnelle pour tenter de faire accepter localement les différents rouages du dispositif.

Toute la question est de savoir si les médecins s'étant engagés dans ces commissions locales sauront garder en tête, malgré la pression des caisses, la teneur du serment qu'ils ont prêté à la fin de leurs études, base de la confiance que les patient doivent pouvoir continuer d'avoir vis-à-vis de leurs médecins aujourd'hui comme hier.

Dr. G.G.  
Septembre 2005

**BREVETAGE DU VIVANT :**

## COMMENT OBTENIR LA PROPRIÉTÉ DE LA VIE ELLE-MÊME

### *Europabio : fer de lance du Lobbying de l'industrie des « sciences de la vie »*

Un ouvrage édifiant publié en 2005 aux éditions AGONE : Europe Inc. Comment les multinationales construisent l'Europe et l'économie mondiale démontre comment l'Europe est, depuis le début des années 1990 « gavée par le lobby biotechnologique », au point que celui-ci a réussi à imposer sa volonté auprès de l'Union européenne en obtenant le brevetage du vivant en 1998.

Europabio est une association européenne pour les bio-industries née en 1996 d'un regroupement d'industriels préexistant. Elle réunit toute l'industrie des sciences de la vie européenne en incluant la division Europe de Monsanto. Monsanto, Syngento, Pioneer (Dupont) et Bayer pour les plus grands, puis Novartis, Nestlé, Novo Nordik, Rhône Poulenc, Solvay, Unilever, etc... mènent le jeu.

Dans les années 1997-1998 a lieu une grande bataille pour influencer le vote du Parlement européen. Ce dernier se laissera séduire par le chant de nombreuses sirènes : celles de la Commission européenne, des États membres et de l'industrie ; l'instrumentalisation de groupements de malades a joué un rôle essentiel.

### *« Les députés européens se sont vendus »<sup>1</sup>*

Le Parlement européen qui avait refusé le brevetage du vivant en 1995, finit par voter en 98 favorablement une directive le permettant : « Est admis le brevetage de gènes, de cellules, de plantes, d'animaux, d'organes humains et d'embryons génétiquement modifiés ou clonés »<sup>2</sup>.

Le grand public n'a été ni informé, ni consulté sur les véritables enjeux de ce vote qui engage l'avenir de l'humanité : autoriser le brevetage du vivant, c'est donner la propriété de la vie elle-même aux industriels !

M.H.LAURENT

## **INES : LES SYNDICATS DE L'INSEE REFUSENT DE COLLABORER AVEC LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

<sup>1</sup> propos de la généticienne Ricarda SteinBrecher.

<sup>2</sup> Europe Inc. Comment les multinationales construisent l'Europe et l'économie mondiale, éd Agone ( ) Belén Bolanya , Ann Doherty, Olivier Hoedeman, Adam Ma'anit, Erik Wesselius.

Le projet INES (Identité Nationale Électronique Sécurisée) déjà mis en cause par différentes associations (voir « Libertés ? » N°6) est critiqué par les syndicats de l'INSEE dans une lettre ouverte à leur direction. En effet, le ministre de l'intérieur voudrait utiliser le RNIPP (Répertoire National de l'Identification des Personnes Physiques) géré par l'INSEE, afin de vérifier l'identité des demandeurs de carte d'identité et de passeport. Sur la carte d'identité et le passeport à puce s'ajouteraient photo et empreintes digitales.

Les syndicats rappellent que le RNIPP a été créé par le Service National des statistiques, ancêtre de l'INSEE, sous Vichy, et que différentes mesures législatives avaient été prises après la guerre (loi de 1951 entre autres).

Les syndicats de l'INSEE s'inquiètent également pour l'image de leur institution concernant le recensement. Ils pensent que la population serait plus réticente à répondre aux questionnaires de plus en plus précis lors des différentes enquêtes auxquelles ils procèdent. Dans sa réponse au secrétaire général du syndicat de la magistrature du 18 juillet 2005, le directeur général de l'INSEE, Jean-Michel Charpin, explique : « La qualité du RNIPP s'est considérablement améliorée au cours des dernières années du fait du rapprochement intervenu entre celui-ci et les fichiers des caisses d'assurance maladie dans le cadre de l'attribution des cartes Vitale aux assurés sociaux et à leurs ayants-droits ». cela veut-il dire que le dossier médical se rajouterait sur la carte à puce INES ? Jean-Michel Charpin nous informe que « Les cas de mise en œuvre de traitement impliquant la consultation du RNIPP sont relativement nombreux » entre autres, le casier judiciaire national, les impôts, la Banque de France et bien sûr la sécurité sociale. Pour lui tout va bien, et il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Yvette CLAVERANNE

## **BIBLIOGRAPHIE.**

### **MARS 2001 : « LE COURRIER DE L'UNESCO » DÉNONCE BIG BROTHER**

A lire, « Le Courrier de l'Unesco » de mars 2001 : entièrement, consacré à ce thème « Cybertraque, vidéosurveillance... Halte à Big Brother ! »

Sommaire :

- Un espion entre dans votre réfrigérateur.
- Ne le laissez pas vous manger.
- Voyeurisme made in Japan.
- Au nom de la loi, ne pistez plus l'internaute.
- Faites-nous confiance.com .
- La guerre du chiffre.
- Test ADN : la tactique de l'évitement.
- Seul contre le Big Brother chinois.
- La naissance d'un mouvement.
- Une plume contre les « grandes oreilles ».
- Sketchs, mensonges et vidéo.
- BSK, le provideur qui dit niet.

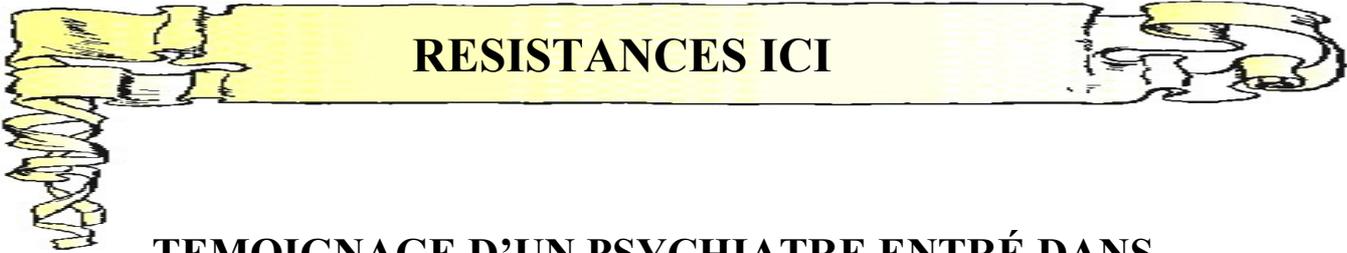
Il ressort d'un article de ce numéro du « Courrier » s'interrogeant sur : « Vie privée, un luxe de riches ? » que cette revendication est transculturelle (conclusions d'un spécialiste américain, Irwin ALTMAN ). « Les populations les plus pauvres de la planète frappées par la guerre civile, les problèmes de sécurité, le coût de la vie, le chômage revendiquent pourtant ce

droit. L'article de Rohon SAMARAJIVA\* cite le cas des « Skri Lankais qui participaient à la consultation sur la facturation téléphonique détaillée » qui « ont compris le problème que posait l'accès au détail de leurs communications, ils ont réagi et demandé que l'on respecte leur intimité ».

## **LES MÉDIAS S'INQUIÈTENT DE BIG BROTHER « Alerte on vous espionne »\***

« Ordinateurs piratés, Caméras dans les lieux publics, « traçabilité » des cartes bancaires, mouchards dans les bureaux, « grandes oreilles satellitaires ». tous les coups sont permis. »

« Le Figaro magazine », 5 août 2005



### **RESISTANCES ICI**

#### **TEMOIGNAGE D'UN PSYCHIATRE ENTRÉ DANS LA RESISTANCE CONTRE L'INFORMATISATION**

J'étais médecin conventionné secteur 1. J'ai choisi fin 2001 d'arrêter mon activité médicale car je refuse la télétransmission.

Les outils informatiques en eux-mêmes me semblent plutôt apporter une aide à l'exercice médical quotidien : documentation, aide à la prescription médicale ; mais pour ce qui est des données médicales personnelles (diagnostic, antécédents, traitements) je ne peux accepter qu'elles transitent par ces systèmes informatiques et c'est ce qui va se passer avec la carte Vitale 2 et le dossier médical informatisé.

C'est bien trop dangereux, il n'y aura plus de respect du secret médical, et la confidentialité me paraît essentielle à la relation de confiance qui s'instaure entre le patient et son médecin. Cela me paraît particulièrement dangereux pour les maladies graves, les maladies héréditaires, les maladies chroniques (cancers ,sida , certaines maladies métaboliques comme le diabète , certaines maladies psychiques comme les dépressions, les suicides, les épisodes délirants , certaines maladies rhumatismales comme la spondylarthrite ankylosante, la polyarthrite rhumatoïde et bien d'autres...).

Grâce aux diagnostics codés des dossiers médicaux informatisés on pourra faire des listes des patients souffrant de telle ou telle maladie. Que deviendront ces listes de malades souffrant de maladie invalidante et donc économiquement improductifs ou risquant de coûter trop cher à la société le jour où notre pays sera dans une logique purement économique et d'ailleurs ne

---

\* Professeur invité à l'université de Technologie de Delft aux Pays-Bas et ancien directeur général des télécoms au Skri Lanka

\* titre d'appel, couverture du « Figaro magazine », 5 août 2005.

sommes nous pas déjà dans une société marchande où tout peut se vendre. N'oublions pas que Hitler a expérimenté les chambre à gaz sur les malades mentaux parce qu'improductifs. Je refuse d'être à l'origine de listes qui un jour pourraient envoyer des patients à la mort. On nous dit que ces données seront protégées, sécurisées, mais comment faire confiance alors que des dossiers hautement sécurisés comme ceux du Pentagone ont pu être piratés, alors que le gouvernement islandais a vendu les dossiers génétiques de ses habitants à une société américaine, alors qu'au Danemark sur une seule et unique carte de la taille d'une carte bancaire figurent toutes les données civiles, sociales, bancaires, médicales, juridiques d'un citoyen. Certains patients sont conscients du problème bien qu'on leur vante plutôt les avantages de ce nouvel outil : il n'y a plus de feuilles de Sécu à remplir, on est remboursé plus vite et pas les cotés négatifs : non respect du secret médical, fichage et codage des patients, utilisation et devenir de ces listes.

Nous sommes dans une société qui demande toujours plus de «transparence» et j'ai peur que cela aliène cet espace de liberté privé nécessaire à l'épanouissement de tout être humain.

E.R.

## **L'INSEE N'A PAS VOCATION A ÊTRE UNE ANNEXE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ! LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR GENERAL DE L'INSEE**

Syndicats nationaux de l'INSEE, CGT, CFDT, SUD, CGT-FO, CGC, CFTC

Paris, le 9 mai 2005

### **L'INSEE N'A PAS VOCATION A ÊTRE UNE ANNEXE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR !**

Lettre ouverte au directeur général de l'INSEE

Nous avons eu la surprise de découvrir, dans le compte-rendu du comité de direction du 19 avril 2005, que le Directeur Général de l'INSEE aurait accepté de participer à la mise en place de l'opération INES (Identité Nationale Électronique Sécurisée) en modifiant le contenu du répertoire des personnes, le RNIPP, et en créant un lien direct avec le Ministère de l'Intérieur.

« Le Directeur Général a rencontré M. Canepa, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, le 15 avril. Cette réunion, à la demande de M. Canepa, a été consacrée au projet « Identité Nationale Électronique Sécurisée » (INES), qui vise à améliorer et à sécuriser la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports. Des échanges entre le ministère de la Justice, l'Agence pour le développement de l'administration électronique, le ministère de l'Intérieur et l'INSEE ont conduit à envisager une utilisation du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP), que gère l'INSEE, afin de vérifier l'exactitude des identités fournies par les demandeurs de titre. Pour répondre à cette demande, le RNIPP devrait comporter la filiation des personnes.

Le Directeur général a donné un accord de principe à cette extension, qui renforcera le rôle du RNIPP comme répertoire de référence. »

Extrait du compte-rendu n° 14 du CD du 19 avril 2005.

Cet «accord de principe» nous pose plusieurs problèmes :

1. La participation de l'INSEE à la constitution d'un fichier national d'identité a un seul précédent : le fichier original du RNIPP (Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques) créé par le Service National des Statistiques (prédécesseur de l'INSEE) sous le régime de Vichy entre 1940 et 1944 ;
2. Dès la Libération, la séparation entre les fonctions statistiques et les fonctions de gestion policière de la population a été réalisée. Tirant le bilan des dérives de l'État français pendant la période pétainiste, la loi sur le Secret statistique a été votée en 1951. le champ du RNIPP a été limité à l'usage statistique et à l'attribution du numéro de Sécurité sociale ;
3. L'usage du RNIPP comme une des sources pour constituer ou vérifier un fichier de police serait une rupture. De ce point de vue, l'introduction d'informations sur les filiations n'a rien d'une décision technique et mérite une réflexion large et approfondie. La confiance accordée par les citoyens à l'INSEE, en particulier dans le cadre du recensement de la population et la collecte d'autres données individuelles afin d'établir des statistiques, pourrait se trouver gravement affectée par ces changements. Il est inadmissible de faire prendre de tels risques à l'INSEE, dans de telles conditions ;
4. Le projet « INES » prévoit la création de banques de données comportant des données biométriques (empreintes digitales et photo, pour l'instant) et des données d'identité. Elles concerneront l'ensemble de la population française. La publication de cet objectif par le ministère de l'Intérieur donne lieu à une grande inquiétude relayée par les organisations de défense des Droits de l'Homme. Des projets identiques sont ailleurs actuellement très discutés en Grande-Bretagne et aux USA. La mobilisation de l'opinion et de parlementaires y est très forte. Donner un « accord de principe » à cette extension au nom de l'INSEE, sans étude préalable, n'est pas admissible.

Nous espérons pouvoir vous rencontrer au plus vite, pour que vous nous informiez des demandes faites à l'INSEE, de l'instruction qui a été faite de ces demandes, et du cadre dans lequel vous avez exprimé un avis de principe favorable.

*Source :*

· *Cette lettre ouverte a été mise en ligne sur le site de l'association « Souriez Vous Êtes Filmés » le 17 mai 2005 ( <http://souriez.info/> )*

<u>Thèmes :</u>	<u>Industriels, sociétés commerciales</u>
- <i>Big Brother</i> P 4,13,14	- <i>Accenture</i> P 3
- <i>Biotechnologie (Science du vivant)</i> P 3	- <i>Allodoc</i> P 3
- <i>Brevetage du Vivant</i> P 12	- <i>Atos Origin</i> P 3,10
- <i>Caisse des Dépôts et Consignations</i> P 8,10	- <i>Bayer</i> P 14
- <i>Caisse primaire d'Assurance maladie</i> P 4	- <i>Bull</i> P 3,8,9
- <i>Carte d'identité électronique</i> P 4,10,13,17	- <i>Caisses d'Épargne</i> P 3
- <i>Carte Vitale</i> P 3,4,5,6,7,13,16	- <i>Capgemini</i> P 3
- <i>Consortium</i> P 3,8,9,10	- <i>Cegedim</i> P 3
- <i>Commission européenne</i> P 12	- <i>Cegetel</i> P 3
- <i>CNAM</i> P 3,5,8	- <i>Daimler – Chrysler</i> P 9
- <i>CNIL</i> P 5	- <i>Dell</i> P 3
- <i>Député</i> P 8,12	- <i>EADS</i> P 3,9,10
- <i>Dossier Médical Personnel Partagé</i> P 3,5,8,9,10,11,13,14,17	- <i>Easy Net</i> P 3
- <i>Embryon</i> P 12	- <i>EDS</i> P 3,8
- <i>Europe</i> P 9,12	- <i>France Telecom</i> P 3
- <i>Gènes</i> P 3,12	- <i>Hewlett Packard</i> P 3,10,11
- <i>Groupement d'intérêt public</i> P 3,8,9	- <i>IBM</i> P 3,11
- <i>Groupement d'intérêt économique( GIE</i> <i>Sesam Vitale)</i> P 3,5,6,7	- <i>Lagardère</i> P 10
- <i>INES</i> P 8,9	- <i>Medcost</i> P 3
- <i>INSEE</i> P 15,17,18	- <i>Microsoft</i> P 3
- <i>Médecin</i> P 4,6,10,14,15,16	- <i>Monsanto</i> P 14
- <i>Média</i> P 5,7,16	- <i>Nestlé</i> P14
- <i>Ministère de l'Intérieur</i> P 13,17,18	- <i>Neuftelecom</i> P 3
- <i>Ministre</i> P 6,8,13,	- <i>Réseau Santé Social</i> P 3
- <i>Psychiatre</i> P 4	- <i>Rhône-Poulenc</i> P14
- <i>Santé public</i> P 3,4,6,7,8	- <i>Siemens Health Service</i> P 3,8
- <i>Syndicat</i> P 13,17	- <i>Steria</i> P 3
	- <i>Thales</i> P 3,10
	- <i>Unilever</i> P14
	- <i>Unimédecine</i> P 3,10

**Publication éditée par l'association**

**ACIS VIPI**

ISSN : 1767-3909

Juillet/Août/Septembre 2004

Numéro 3

*Acis Vipi, association régie par la loi 1901 pour la protection de la vie privée, de l'image, contre l'informatisation de la société.*

*Son objet est de mettre en œuvre tous les moyens de contestation et de lutte contre l'appropriation par l'Etat, les personnes physiques et morales, les organismes privés du secteur public et privé, des données de la personne humaine (droit à l'image, vie privée, données génétiques, intégrité physique et morale, propriété intellectuelle...)*

*Dénoncer l'informatisation, la numérisation, les télétransmissions, la carte Vitale, la vidéosurveillance, traçage de la vie privée. Refuser commerce de ces données. Etablir historique, coût, risques sanitaires et sociaux des choix de l'informatisation, des nouvelles technologies.*

**Directrice de publication :**

LAURENT Marie-Hélène

**Comité de rédaction :**

BRUNET-DUCOS Vanessa

CATUSSE Maryvonne

CLAVERANNE Yvette

LAURENT Marie-Hélène

**Je désire adhérer à l'association ACIS VIPI :**

**Nom :**.....**Prénom :**.....

...

**Adresse :**.....

...

.....

..



.....**Profession (facultatif) :**.....

..

**Montant de l'adhésion : 15 €**

**Chômeurs, précaires : 5 €**